

Jean MESQUI

QUELQUES ASPECTS DE L'EXPANSION URBAINE DANS
LA VILLE BASSE DE PROVINS AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

Extrait de *Provins et sa région*, n° 143 - 1989
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins

Quelques aspects de l'expansion urbaine dans la ville basse de Provins aux XII^e et XIII^e siècles

Dans le *Bulletin* de 1981, j'avais pu proposer quelques notes sur la topographie de Provins à l'époque des foires (1); je voudrais aujourd'hui prolonger ces réflexions en détaillant quelques points particuliers relatifs à l'expansion urbaine provinoise des XII^e et XIII^e siècles, à la lumière des documents conservés dans les archives.

GAGNER LA TERRE CONSTRUCTIBLE SUR LES MARAIS

Comme dans la plupart des villes, il est difficile, en se promenant dans le Provins d'aujourd'hui, de s'imaginer comment, et avec quelles difficultés, l'urbanisation put s'effectuer voici un millénaire. Aussi paradoxal que ceci puisse paraître, Provins, tout au moins sa Ville Basse, se développa dans un terrain pour le moins peu propice : sous l'éperon portant la fortification mentionnée à l'époque carolingienne, il n'y avait que des prés sur une terre argileuse maintenant la nappe phréatique à un niveau proche du sol. Et pourtant...

La Terrasse de Saint-Ayoul

Chacun sait que le centre du développement de la Ville Basse fut le prieuré de Saint-Ayoul : en 1048 était fondé, en lieu et place de l'ancienne église Saint-Médard, le prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye troyenne du Montier-la-Celle. Au milieu d'un secteur marécageux où couraient les eaux de Voulzie et de Durteint vint prendre place, en cette seconde moitié du XI^e siècle, un monumental édifice doté d'un transept couronné, à la croisée, par une tour lanterne. Sans doute ce bel ensemble, sordidement oublié aujourd'hui, était-il

(1) J. Mesqui, « Notes sur la topographie de Provins à l'époque des foires », dans *Provins et sa Région*, n° 135, 1981, pp. 47-54.

terminé lors de l'élévation des reliques de saint Ayoul, célébrée en présence du comte Etienne-Henri à la fin du XI^e siècle.

Construire dans un marécage était une gageure, et l'examen archéologique auquel se livra la marquise de Maillé prouve incontestablement que les constructeurs de la première église romane ne surent prévoir les évolutions de l'environnement urbain, et pour cause puisqu'il n'existait point encore (2). Dès le début du XII^e siècle, il fallut exhausser le sol de plus d'un mètre, surélever les murs goutterots du transept : ceci eut le malheureux effet d'aveugler la tour lanterne, sans compter d'autres remaniements importants. Madame de Maillé a montré avec brio les conséquences architecturales notables de l'imprévision technique des constructeurs ; il est donc inutile d'y revenir.

En revanche, on peut s'interroger sur les raisons et les circonstances de ces modifications. Tout indique que, durant le XII^e siècle, l'activité de construction fut importante dans le secteur de Saint-Ayoul : il suffit de lire tel acte de 1155, mentionnant des maisons nouvelles près du prieuré, tel autre de 1176 signalant les maisons neuves construites par l'évêque Guillaume aux Blanches Mains dans les marais (*platea lutosa*) jouxtant Saint-Ayoul, pour comprendre que petit à petit, l'urbanisation s'adaptait alors à l'expansion du centre industriel et commercial qu'était Provins (3). Commerces et maisons se construisaient dans ce secteur depuis des années, les actes ne faisant, la plupart du temps, qu'enregistrer des réalités déjà acquises.

La genèse de l'implantation actuelle de l'Hôtel-Dieu est également significative pour prouver cette intense activité : en 1174, le comte Henri réglait, en effet, le problème du déplacement de l'ancienne aumônerie (au sens de maison de l'aumône), initialement placée contre les murs de Saint-Ayoul, et transférée à l'endroit que l'on sait en tant qu'Hôtel-Dieu. Apparemment, ce transfert fut réalisé à cause de la poussée urbaine, puisque l'acte signale les maisons construites en lieu et place de cette ancienne aumônerie : le comte, indigné d'ailleurs par l'attitude des moines de Saint-Ayoul, les força à verser une rente à l'Hôtel-Dieu sur leurs profits immobiliers (4).

Mais dans quelles conditions ces maisons pouvaient-elles s'implanter dans la zone marécageuse ? Il fallut, en fait, surélever l'ensemble du terrain par un apport de remblai, de manière à constituer une plate-forme à l'abri de l'eau affleurant à surface de terre. Ceci ne serait qu'une hypothèse si, d'une part, l'archéologie de Saint-Ayoul ne venait le confirmer, alors que, d'autre part, la toponymie urbaine de Provins a, en effet, rencontré le nom du quartier de la « Terrasse », secteur situé à l'ouest du prieuré, entre la Grande Rue de la Cordonnerie et la rue Huon-le-Grand. On en rencontre la première

(2) **Marquise de Maillé**, *Provins. Les monuments religieux*, t. 2, réédition, Chartres, 1975.

(3) 1155 : publié dans **Ch. Lalore**, *Cartulaire de l'abbaye de Montier-la-Celle*, dans *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. 6, 1882. 1176 (grande charte de Saint-Quiriace) : publication dans **M. Veissière**, *Une communauté canoniale au Moyen Age, Saint-Quiriace de Provins*, Provins, 1961.

(4) Publié par **Ch. Lalore**, *op. cit.*

mention dans la grande charte de Notre-Dame-du-Val, en 1227 (5) ; en 1242, 1272, 1291, 1340, 1398, on en trouve d'autres mentions (6).

La « Terrasse » ne doit pas être, bien sûr, comprise au sens actuel du mot, mais bien au sens médiéval, celui de plate-forme de remblai. Ainsi a-t-on la certitude qu'au cours du XII^e siècle, et vraisemblablement dès le début de ce siècle, les Provinois surélevèrent artificiellement le secteur proche de Saint-Ayoul, alors même que les moines surélevaient l'assiette même de leur église, pour se mettre à l'abri de l'eau et offrir à l'urbanisation une zone assainie.

« Rus » et Rues Neuves de Provins.

La « Terrasse » ne fut que l'un des aspects de cet assainissement général de la Ville Basse ; j'ai eu l'occasion de souligner l'effort réalisé pour régulariser le cours de la Voulzie et du Durteint, et pour drainer les marais par un réseau de « rus » (7). Tout indique que cet assainissement se réalisa progressivement entre les deux secteurs de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Ayoul. L'un des plus importants actes fut, de ce point de vue, la construction de la Chaussée Sainte-Croix, digue destinée à empêcher le Durteint d'aller rejoindre la Voulzie ; un autre fut le détournement de la Voulzie elle-même, afin de l'amener à drainer le secteur de la rue des Marais ; le dernier fut, enfin, la réalisation d'un collecteur général, par le biais des fossés de l'enceinte de la Ville Basse. Les actes permettent, avec certitude, de placer cet assainissement dans le dernier quart du XII^e et le premier tiers du XIII^e siècle : il est inutile d'y revenir ici.

De la même façon, les rues Neuves et Neuve-Dieu sont le témoignage incontestable de la progression de l'urbanisation au détriment des anciens prés marécageux, comme les moulins qui prolifèrent en ce début du XIII^e siècle. A noter, cependant, que cette urbanisation reste circonscrite au rectangle délimité par la Grande Rue, la rue Huon-le-Grand, la rue de Pipejart, la rue des Marais et enfin le Durteint.

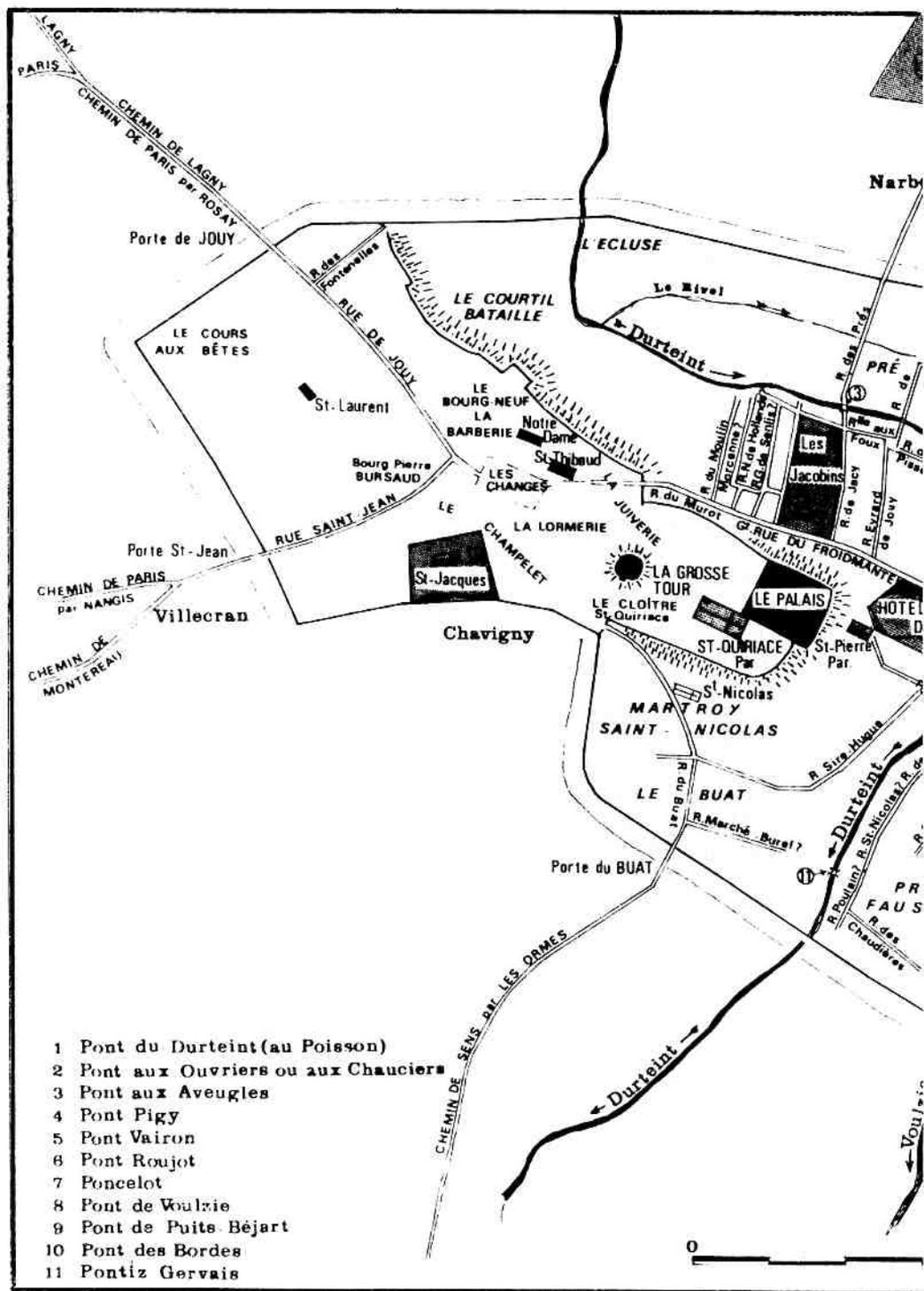
Très explicite est, de ce point de vue, l'histoire de l'implantation des Frères Mineurs. Dès 1227, la grande charte de Notre-Dame-du-Val permet d'affirmer que les Frères s'étaient implantés à Provins : comme de coutume, l'emplacement qu'ils choisirent était situé à l'extérieur des zones urbanisées. Il se situait dans la rue des Bonshommes, jouxtant cette rue à l'ouest (8).

(5) Arch. nat., K 192 (publié par J. Mesqui, *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Age*, Paris, 1979).

(6) 1242 : Arch. Nat., K 192. 1272 : Cartulaires de l'Hôtel-Dieu (arch. départementales de Seine-et-Marne, H sup, A 12 et A 13, publiés par P. Dupraz, *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1973, Archives départementales de Seine-et-Marne, Mdz 1268). 1293 : Cartulaire du Mont-Sainte-Catherine (Bibliothèque de Provins, ms. 241 ; publié par H. Guy, *Le cartulaire du Mont Sainte-Catherine de Provins*, thèse de l'Ecole des Chartes). 1340, 1398 : Censiers de l'Hôtel-Dieu (voir J. Mesqui, « Les censiers médiévaux de Provins », dans *Provins et sa Région*, 1985-1986, n° 139-140, pp. 68-69).

(7) Voir J. Mesqui, *Provins...*, *op. cit.* J. Mesqui, « Notes... », *op. cit.*

(8) 1227 (grande charte de Notre-Dame-du-Val) : voir *supra*, note n° 5.



Les rues de Provins (XII^e-XIV^e siècles).

Dans les années 1240-42, plusieurs actes montrent que les Frères bénéficièrent alors de dons leur permettant de se rapprocher du centre urbain, dans le rectangle défini plus haut, à l'endroit qu'ils occupèrent jusqu'à la Révolution (9). Les Frères Mineurs avaient rejoint les zones urbanisées, alors que leur ancien domaine faisait l'objet d'un lotissement sur lequel je vais revenir.

Il ne faut donc pas s'y tromper : la Ville Basse de Provins n'était pas aussi densément occupée qu'aujourd'hui, et le cœur urbain formait une bande assez bien délimitée, au nord par Sainte-Croix, à l'est par Saint-Ayoul, au sud par la dérivation de la Voulzie dans le ru des Marais.

Alors, à quoi servit de ménager tout autour de la ville une enceinte aussi vaste, dans laquelle les plans du XVIII^e siècle figurent essentiellement des prés et des jardins ? Les auteurs du XIX^e siècle ne se sont pas fait faute de l'imaginer entièrement remplie de maisons qui auraient disparu au XIV^e siècle avec le déclin de la ville. La réalité est moins simple : voyons ce que l'on peut déduire des textes.

LES TIROIRS DE PROVINS AU XIII^e SIÈCLE

Les lotissements de tiroirs

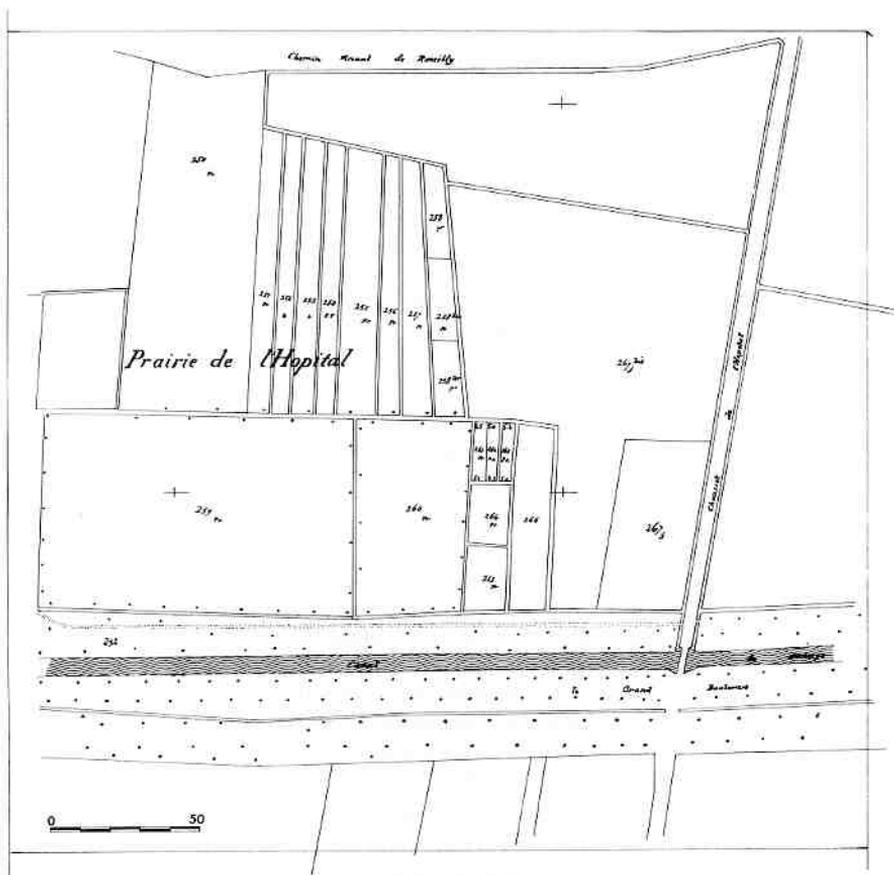
En 1233, Le Temple, grand propriétaire dans le secteur du Mellot, de la Chaussée-Sainte-Croix, passait trois actes successifs pour la location de prés proches de la maison de la Limousine et près de la maison feu Guillaume de Sainte-Croix (10). Il n'y aurait rien d'étonnant à cela, si ce n'était qu'à chaque fois la location était passée à un nombre impressionnant de titulaires : ainsi l'un des actes mentionne-t-il huit locataires et pas moins de dix-sept garants... Rien n'indique la vocation de ces locations dans les actes ; mais le nombre même des titulaires suffit à penser que les prés en question étaient découpés en parcelles attribuées à chacun d'eux.

Plusieurs actes de l'Hôtel-Dieu permettent de se faire une idée exacte de ce qui se passait alors dans les secteurs libres autour du cœur urbain. Ainsi, en 1243, le bourgeois Thibaud le Feutrier prenait en location un pré situé près de celui de Dreux de Tuyaux, au voisinage de l'enceinte nord, sous les Cordelières : le bail fait référence à l'usage de ce pré, destiné à construire « maisons et tiroirs ». Un peu plus tard, en 1252, l'Hôtel-Dieu passait bail à dix personnes pour un pré d'une largeur de 47 toises situé toujours dans le même secteur, sous les Cordelières. Ce dernier acte spécifie que le terrain devait être alloti en 10 parcelles, une de 8 toises, une de 6, une de 5, toutes les autres de 4 toises ; ces parcelles étaient destinées à devenir des tiroirs et, sur chacune d'entre elles, devait être bâtie, dans un délai de 2 ans, une maison (11).

(9) Voir les actes cités par E. Lefèvre, *Les rues de Provins*, 1868, p. 33.

(10) Actes publiés par V. Carrière, *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins*, Paris, 1919.

(11) Actes des *Cartulaires de l'Hôtel-Dieu* (cf. D. Dupraz, *supra*, note 6).



Exemple de « tiroirs »

Avant de poursuivre, rappelons que les tiroirs étaient des parcelles destinées à l'étirage des draps après le foulage. Le module de largeur d'un tiroir était, semble-t-il, de 4 toises (un peu moins de 8 mètres). Bien qu'il ne reste plus trace aujourd'hui de ces parcelles, le premier cadastre du XIX^e siècle en garde le souvenir (fig. 1) : il figure, sous les Cordelières, dans la prairie dite de l'Hôpital, c'est-à-dire très exactement dans le secteur visé par les actes mentionnés ci-dessus, un ensemble de huit parcelles allongées, dont sept d'environ 8 m de largeur, et une du double. Ces parcelles ont en moyenne 90 m de longueur.

Les tiroirs eux-mêmes devaient consister en bâtis de bois reliés par des cordes : il fallait que le terrain soit nu et d'ailleurs le bail de 1252 précise bien que nul ne pourra planter d'arbres. Seule une maison devait y être construite, mais le terme de maison utilisé en 1252 ne doit pas faire illusion. La plupart du temps, les textes font référence à des chambres ; en 1243, le bail spécifiait que si les maisons venaient à brûler, le locataire serait tenu de les remplacer, au prix de 40 livres tournois. Cette clause, tout en prouvant que les maisons ou chambres étaient simples bâtisses de torchis, montre que le bailleur cherchait à se prémunir contre l'incurie du locataire et de ses tenanciers ou sous-locataires.

Apparition et multiplication des lotissements de tiroirs

Il est assez curieux de constater que l'ensemble des sources ne fait nulle part référence à des tiroirs avant les années 1230 : pour n'en citer qu'un exemple, la grande charte de Notre-Dame-du-Val, datée de 1227, mentionne largement les prés environnant les centres urbains, et en particulier ceux qui firent l'objet des transactions qui viennent d'être mentionnées, mais pas une seule fois n'y apparaît le mot de « tiroir ». Il faut, avant d'en tirer des conclusions, se méfier des textes : on sait, en effet, que très souvent les chartes reprenaient textuellement les termes des actes antérieurs concernant propriétés ou rentes. Une grande charte, sorte de catalogue des possessions et des droits, n'est donc souvent qu'une compilation littérale, ne représentant pas l'état topographique du moment.

La plus élémentaire prudence est donc de rigueur. Cependant, le secteur nord de Provins, celui que nous avons déjà eu l'occasion de parcourir, fut l'objet d'une activité si intense dans les années 1230 que l'on peut assez légitimement situer dans ces années le développement des tiroirs de cette zone. L'historienne Elizabeth Chapin avait justement exhibé, de ce point de vue, une charte de 1232 où un bourgeois de Provins léguait à l'Hôtel-Dieu une prairie, toujours dans la même zone intitulée Narbonne. Avant 1303, cette charte était transcrite dans un autre Cartulaire de l'Hôtel-Dieu avec la mention « De la prairie sise à Narbonne à l'intérieur des murs où se trouvent maintenant des maisons et des tiroirs » (12).

(12) E. Chapin, *Les villes de foires de Champagne des origines au début du XIV^e siècle*, Paris, 1937, p. 56. Voir D. Dupraz, thèse citée en note 6.

Cette activité considérable, nullement limitée à l'Hôtel-Dieu, eut pour effet de transformer la totalité de la longue bande de terrain située entre le Durteint et les escarpements sous les Cordelières en un enchevêtrement de parcelles destinées à l'étirage des draps provinois. Chacune des parcelles portait sa chambre pour abriter l'ouvrier, ou les ouvriers sous-locataires. On a peine à s'imaginer aujourd'hui cette structuration urbaine, tant elle s'est effacée : dès le XIV^e siècle, en effet, la chute de l'industrie drapière de Provins condamnait les anciens tiroirs. Voyons ainsi le censier de l'Hôtel-Dieu en 1398, qui cite le courtil Jean Jacquemart, « où il y eut tiroir », ou encore la propriété d'Hennequin le Maréchal, constitué de « cinq mottes où furent tiroirs, maintenant jardins » (13).

Pourquoi des « mottes » ? Ici encore, il faut se souvenir de la présence immédiate de l'eau dans le Provins de l'époque. Pour se mettre à l'abri de cette eau, les aménageurs de tiroirs surélevaient le terrain par du remblai. En 1256, un texte cite même une « motte de pierre » en possession de Thibaud le Fleutrier, qui la donnait à l'Hôtel-Dieu. Ce fut exactement la même raison qui donna naissance, rappelons-le, à la « Butte aux Arbalétriers », établie très certainement sur l'une de ces anciennes mottes à tiroirs.

L'activité était apparemment fortement rentable, puisque la plupart des propriétaires terriens dans le nord de la ville s'y livrèrent, en louant les parcelles. Elle donnait lieu à des spéculations par le biais de la vente de rentes : le cartulaire de Renier Acorre, dans le dernier quart du XIII^e siècle, montre bien certains aspects de cette spéculation (14).

Mais, au XIII^e siècle, l'industrie drapière était suffisante pour justifier bien plus que cette bande nord. Les tiroirs se développèrent, en fait, également au sud, au point de justifier une rue des Tiroirs qui se débranchait au sud de la rue aux Aulx. Il était, au XIII^e siècle, difficile de pénétrer à Provins sans traverser ces zones qui deviennent une physionomie tout à fait particulière à la ville.

LES LOTISSEMENTS D'HABITAT AUTOUR DU « CŒUR DE LA VILLE »

Si les lotissements de tiroirs constituent l'un des phénomènes les plus marquants pour l'histoire de l'urbanisme provinois, ils ne doivent pas faire oublier que les propriétaires de la terre, dans la recherche de la rentabilisation maximale, pratiquèrent également la formule du lotissement destiné à l'habitat. On ne reviendra pas ici sur l'activité de mise en valeur de ce que j'appelle le « cœur urbain », en particulier autour de Saint-Ayoul : rappelons seulement que Saint-Ayoul avait eu une position dominante dans cette activité. Ainsi, en 1155, le prieuré possédait, parmi bien d'autres, onze maisons devant l'« aître », comprenons le parvis (15). En 1125, le même prieuré res-

(13) Archives départementales de Seine-et-Marne, 11 HDT 181b.

(14) Bibliothèque nationale, ms. fr. 8593.

(15) Ch. Lalore, *op. cit.*, dans la note 3.

taurait toutes ses « chambres » situées entre le cimetière et l'Alleu, en profitant pour les agrandir, escomptant sans doute d'augmenter les loyers (16).

En revanche, dans le but toujours de cerner ce que fut au Moyen Age l'occupation des secteurs périphériques, il est intéressant d'évoquer deux lotissements à vocation d'habitat qui eurent lieu au XIII^e siècle au sud de la ville.

Le lotissement Cadun de la rue aux Bonshommes

On a rappelé ci-dessus les circonstances des deux implantations successives des Frères Mineurs, la première dans les années 1227 près des Murs, entre la Voulzie et la rue aux Bonshommes, la seconde en 1240-42 entre la rue aux Aulx et l'ancienne rue Neuve. A peine les Frères Mineurs avaient-ils quitté leur premier emplacement, que le bourgeois de Troyes Richard de Cadun, chambellan du comte, achetait ce terrain. Un peu plus de cinquante ans plus tard, ses descendants vendaient aux Cordelières cens et rentes sur ce terrain, ce qui permet d'apprendre qu'il avait été divisé en 21 tenures, elles-mêmes subdivisées par héritage : ainsi l'une d'entre elles avait-elle été découpée en sept parts (17).

Contrairement aux lotissements à tiroirs, ces tenures ne semblent pas avoir été destinées à un usage particulier autre que celui de l'habitat. Le censier des Sœurs Mineures, qui date de 1314, mentionne une bonne trentaine de chambres et une dizaine de maisons, dont deux « grant maisons » au titre de cet ancien terrain des Cordeliers (18). Il s'agissait donc spécifiquement d'un lotissement destiné à l'habitat, effectué à compter des années 1240.

Ceci permet d'évaluer la pression croissante de l'urbanisme, toujours au XIII^e siècle, en dehors du cœur urbain proprement dit.

Le lotissement de la rue Blanchard

Il n'est pas toujours aussi facile de mettre en évidence des lotissements, tant les recoupements entre documents d'époques différentes sont problématiques. Il en est un cependant qui présente quelque intérêt, dans le secteur de la rue de Changis, dans le secteur de la « petite caserne ».

En 1254, l'Hôtel-Dieu passe un bail à Geoffroy Blanchard, courtier en chevaux, de 5 toises de marais à cet endroit, entre la maison de pierre de Léon de Sézanne, la Voulzie et diverses autres propriétés. Blanchard devra y édifier une maison ; l'intérêt étant essentiellement le tarif de la location, fixé à la toise de terrain, comme dans un lotissement. Or le censier de l'Hôtel-Dieu daté de 1264 établit clairement que toutes les propriétés voisines avaient été

(16) Archives nationales, K 192.

(17) Cartulaire du Mont-Sainte-Catherine : voir **Henri Guy**, thèse citée en note 6.

(18) Censier des Sœurs Mineures : Bibliothèque de Provins, ms. 245. Publié par **R. Housset**, « Le Cens des Cordelières de Provins », dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins*, 1939.

également louées par l'Hôtel-Dieu, à la toise de « marais » (19). Ainsi Pierre de Bouy s'était porté locataire de 4 toises, Thomas le Charpentier de 6 toises, Sylvestre le Charpentier de 7 toises, Jean Chiésoie de 6 toises.

On cerne donc, ici également, dans un secteur très excentré proche de la Foire aux Chevaux, une volonté de mise en valeur du sol qui devait être passablement mauvais, puisqu'il est désigné comme marais. Le cadastre du XIX^e siècle montre que le terrain situé dans ce secteur, entre la rue de Changis et la Voulzie, fut découpé en longues bandes, dont les largeurs, de l'ordre de 5 à 14 m, pourraient correspondre à ce lotissement.

L'Hôtel-Dieu faisait, dans ces occasions, généralement de très bonnes affaires : ainsi Blanchard lui légua-t-il la maison qu'il avait construite sur le terrain loué de l'Hôtel-Dieu, alors qu'un autre tenancier, Jean Chiésoie, faisait de même.

DEUX SIÈCLES POUR LA VILLE BASSE

Ces quelques éclairages sont, bien sûr, tout à fait insuffisants pour prétendre cerner l'urbanisation de la Ville Basse. Mais ils sont autant d'indices qu'un examen attentif des textes permettrait d'étendre, afin d'atteindre un jour à une connaissance véritable des conditions du développement urbain. Car ces opérations, que l'on entrevoit grâce aux cartulaires de l'Hôtel-Dieu, du Temple et des Sœurs Mineures furent le fait de tous les grands propriétaires urbains.

Le schéma principal de développement est, somme toute, assez simple : d'une part, la ville descend de l'éperon vers l'est ; d'autre part, elle s'étend depuis Saint-Ayoul vers l'ouest, le tout sur une bande à peu près symétrique par rapport à la Grande Rue. Ce développement s'effectue au XII^e siècle : dès le troisième quart de ce siècle, le bas de l'éperon est densément occupé, puisqu'il faut raser au moins vingt-cinq maisons pour implanter l'Hôtel-Dieu ; dès cette époque également, la Terrasse à l'ouest de Saint-Ayoul a été construite tant par saint Ayoul, par Guillaume de Champagne que par d'autres. Au XIII^e siècle, la structure urbaine se renforce dans cette bande, l'implantation définitive des Cordeliers en étant l'un des épisodes.

Mais il semble bien que l'évolution ne s'arrête nullement à cela ; le XIII^e siècle voit se produire une importante poussée urbaine, essentiellement due à l'essor industriel, avec les corollaires de l'augmentation de la population et du besoin des services. L'un des aspects sans doute parmi les plus spécifiques à la ville de Provins fut la nécessité de trouver des emplacements pour l'éti-rage des draps, consommant une superficie considérable. C'est ici, et non dans l'augmentation de la population, que l'on doit chercher la raison de cette enceinte si vaste : car elle était prévue pour protéger au maximum ces activités industrielles qui étaient l'une des raisons de la réussite provinoise.

(19) Acte de 1254 : voir Cartulaire de l'Hôtel-Dieu (D. Dupraz, thèse citée en note 6). Censier de 1264 : Archives départementales de Seine-et-Marne, 11 HDT 178.

Parallèlement, il va de soi que l'accroissement de la population engendra un besoin de surfaces viabilisées nouvelles. Et cette poussée semble s'être réalisée d'une façon coordonnée, entre la création de l'enceinte, la dérivation de la Voulzie, l'aménagement des rus provinois : la première moitié du XIII^e siècle dut être, pour la Ville Basse, une période de changements tout à fait considérables.

Mais, pour autant que l'on puisse en juger par les actes, la densité de l'urbanisation resta finalement modeste dans les secteurs périphériques si on la rapporte à la superficie totale. Ceci n'empêche pas que ces zones périphériques ont perdu aujourd'hui le caractère qu'elles devaient avoir autrefois, parsemées qu'elles étaient de « chambres » ouvrières.

Et, en définitive, l'on ne peut s'empêcher de penser que la Ville Basse de Provins offrait au XIII^e siècle le curieux spectacle, en sa périphérie bordée de murs, d'un amalgame de prés parsemés de tiroirs à draps, ponctué de chambres de torchis, de maisons en pierre, jusqu'à ce que l'on parvienne au cœur urbain qui, lui, ressemblait plus à une ville au sens actuel du terme. Encore que cette ville ait été, elle aussi, curieuse, avec ses grandes maisons de pierre servant de halles au temps de foires, vides le reste du temps...

Jean MESQUI.

N. B. — depuis la rédaction de cette étude, nous avons eu connaissance de l'article de **Denis Cailleaux**, « L'implantation des Frères Mineurs dans le diocèse de Sens au XIII^e siècle », dans *Actes du 109^e Congrès national des Sociétés savantes, Dijon, 1984, Histoire médiévale*, t. II, pp. 263-302, Paris, C.T.H.S., 1989. Il traite longuement de leur implantation à Provins. Ses conclusions rejoignent les nôtres.